

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 41 (1896)
Heft: 5

Artikel: Les manœuvres du 1er corps d'armée en 1895
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348250>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment fera tous ses efforts pour obtenir la mise en liberté des prisonniers, même en payant une rançon.

» Mais il n'est pas question, ni pour le moment actuel, ni pour l'avenir, d'abandonner l'Erytrée. Il faut, outre Asmara, fortifier Senafé, et les relier solidement à Massouah et Zoula. Ces dispositions permettront de repousser toute attaque ; la dépense de 150 millions qui a été votée suffirait, et l'on pourrait commencer assez promptement à rappeler les troupes blanches. »

Revenant aux opérations de l'Erytrée mentionnons, pour terminer, que, d'après des télégrammes de Massoua, du 8 mai, l'évacuation du fort d'Adigrat par les Italiens serait maintenant un fait accompli. Les convalescents, les bagages, le matériel en sont partis. Le commandant en chef compte y rester encore quelques jours pour tenter *par tous les moyens*, écrit-on, la délivrance des prisonniers. A ce propos on appréhende des complications par suite de malentendus assez graves ; les ras entendent en effet toucher la rançon de leurs prisonniers, puisqu'elle aurait été promise, tandis que Baldissera exigerait leur libération au droit du vainqueur.



Les manœuvres du 1^{er} corps d'armée en 1895.

Maintenant que les polémiques, un instant soulevées par les manœuvres du 1^{er} corps d'armée, sont tombées dans le domaine des choses passées et que les esprits ont eu le temps de se calmer, nous allons donner un rapide récit des trois journées consacrées aux exercices de division contre division. Nous nous baserons exclusivement sur les pièces officielles, ordres et rapports, qui nous ont été très obligeamment remis par les états-majors des deux divisions, n'y ajoutant quelques commentaires que lorsque la clarté du récit l'exigera ou que tel mouvement ou telle situation nous y inviteront d'une manière spéciale.

Nous rappelons que l'idée générale, base des trois journées de manœuvres était la suivante :

Une division Ouest, concentrée au nord de Nyon (1^{re} division), formant l'aile droite d'une armée Ouest, cherche à pénétrer dans le plateau suisse.

Une division Est (II^{me} division), concentrée entre l'Aubonne et la Venoge et formant l'avant-garde d'une armée Est, s'y oppose.

Journée du 7 septembre. Combat de Bière.

Le 6 septembre, au soir, la situation imposée aux belligérants par le commandant du corps d'armée, directeur des manœuvres, était, pour la I^{re} division, la concentration à l'ouest d'une ligne allant de Rolle par Longirod au pied du Jura; pour la II^{me} division, la concentration au N.-E. d'une ligne marquée par les villages de Montricher, Pampigny, Collombier, St-Saphorin, Préverenges.

La supposition spéciale pour la journée du 7 était la suivante :

« La I^{re} division a l'ordre de marcher sur Cossonay et d'occuper en ce point la ligne de la Venoge.

La II^{me} division a l'ordre de joindre la division ennemie qui a franchi la frontière, de la battre si possible, en tout cas de l'empêcher de s'établir sur la rive gauche du Toleure et de l'Aubonne.

Aucun corps de troupe ennemi n'est signalé dans la vallée de Joux. »

Comme ordres spéciaux, il était interdit à l'une et à l'autre division de franchir, avant 8 heures du matin, les lignes en arrière desquelles elles étaient concentrées. Cette restriction ne concernait pas la cavalerie. L'artillerie de corps était attachée à la I^{re} division.

Faisant suite à ces dispositions, les deux divisions arrêterent comme suit leurs ordres de stationnement pour le 6 septembre au soir :

I^{er} Corps d'armée.

—

Begnins, le 6 septembre 1895, 4 h. soir.

I^{re} Division.

Ordre de Division N° 1,

pour le stationnement de la division le 6 septembre au soir.

I. La I^{re} division formant l'aile droite de l'armée Ouest doit pénétrer dans le plateau suisse.

Une division ennemie est concentrée entre l'Aubonne et la Venoge.

II. La I^{re} division prendra, ce soir, ses cantonnements au nord de Nyon, selon carte de stationnement ci-après :

Quartier-général	Begnins.
Etat-major de la 1 ^{re} brigade d'infanterie .	Vinzel.
» du 1 ^{er} régiment d'infanterie .	Vinzel.
1 ^{er} bataillon	Begnins.
2 ^e »	Bursins, Vinzel, Luins.
3 ^e »	Gilly.
Etat-major du 2 ^e régiment d'infanterie .	Vich.
4 ^e bataillon	Coinsins (le 4 ^e bataillon détachera deux com- pagnies, l'une à Duil- lier, l'autre à Trélex).
5 ^e »	Vich.
6 ^e »	Gland.
Etat-major de la II ^e brigade d'infanterie .	Marchissy.
» du 3 ^e régiment d'infanterie .	Marchissy.
7 ^e bataillon	Bassins.
8 ^e »	Marchissy.
9 ^e »	Burtigny.
4 ^e régiment d'infanterie	Avant-postes.
1 ^{re} compagnie de guides	Marchissy.
Etat-major du 1 ^{er} régiment de dragons .	Dully.
1 ^{er} escadron	Gland.
2 ^e »	Dully.
3 ^e »	Bursinel.
Etat-major d'artillerie divisionnaire. . .	Begnins.
» du 1 ^{er} régiment d'artillerie di- visionnaire	Burtigny.
1 ^{re} batterie	Bassins.
2 ^e »	Burtigny.
2 ^e régiment d'artillerie divisionnaire . .	Begnins.
Etat-major d'artillerie de corps	Duillier.
1 ^{er} régiment d'artillerie de corps	Trélex.
2 ^e » » »	Duillier.
Lazaret.	
Etat-major	Begnins.
2 ^e ambulance.	Prangins.
5 ^e »	Bassins.

Fonctionneront comme commandants de places :

à Begnins : M. le commandant de l'artillerie divisionnaire;

à Duillier et à Trélex : MM. les commandants des régiments de l'ar-
tillerie de corps;

à Gland : M. le commandant du bataillon n° 6;

à Burtigny : M. le commandant du 1^{er} régiment d'artillerie;

à Bassins : M. le commandant du bataillon n° 7;
à Marchissy : M. le commandant du bataillon n° 8.

III. Le 4^e régiment d'infanterie formera les avant-postes, sur la ligne allant de Rolle par Longirod au pied du Jura. Le gros des avant-postes à la lisière des bois au sud de Prévondavaux. Les avant-postes occuperont plus fortement le secteur de gauche dès la Gillière au Jura. Pour la garde du secteur de droite, ils se borneront à détacher deux compagnies, dont l'une formant réserve à Bursinel.

En cas d'attaque, les avant-postes tiendront sur leurs positions de combat. Ils peuvent allumer des feux de campement.

IV. Les corps cantonnés à Burtigny, Bassins et au nord de ces deux localités auront leur place de rassemblement à Longirod. Les autres corps à Burtigny.

Les vivres seront touchés le 7 septembre à la gare de Gilly-Bursinel, à 8 heures du matin. Les ambulances nos 1 et 3 continueront à fonctionner comme ambulances de dépôt.

VI. Les rapports sont à envoyer, à Begnins, maison d'école.

Armée suisse.

Le Commandant de la I^{re} division,

DAVID, colonel.

II^e Division.

Cossonay, 6 septembre 1895, 3 h. du soir.

Ordre de stationnement

pour le 6 septembre 1895.

Avant-postes.
Un bat. du régiment 7.
» » 5.
COSSONAY.
Commandant de place :
capitaine Brandt.
Etat-major de division.
» artillerie div. III.
Batterie 12.
Lazaret de division II.
L'ISLE.
Commandant de place :
lieut.-col. Courvoisier.
Etat-major IV^e brigade.
» du régiment 7.
Un bat. »
Compagnie de guides 2.
1/2 bataillon du génie 2.
CUARNENS.
Commandant de place :
lieut.-col. de Wattenwyl.

1^o Une division ennemie a franchi la frontière et cherche à pénétrer dans le plateau suisse; la II^e division a reçu l'ordre de la joindre, de la battre, si possible; en tous cas, de l'empêcher de s'établir sur la rive gauche du Toleure et de l'Aubonne.

La II^e division marchera demain matin à la rencontre de la division ennemie.

2^o La II^e division, à laquelle est attaché le régiment de cavalerie n° 2, passera la nuit du 6 au 7 septembre en cantonnements et camps de localités, d'après la liste de dislocation ci-jointe.

3^o Chaque brigade pourvoira, devant son front, à la protection des cantonnements.

La IV^e brigade, sur la ligne Combe des Criblets au Veyron, à l'ouest de la tuilerie.

Etat-major du régiment 8.
Deux bat.

VILLARS-BOZON ET
MAURAZ.

Un bat. du régiment 7.

MOIRY.

Un bat. du régiment 8.

GRANCY.

Commandant de place :
lieut.-col. Roulet.

Etat-major III^e brigade.
» du 6^e régiment.
Bataillon 16.

CHAVANNES-LE-VEYRÓN.
Bataillon 17.

SENARCLENS.

Commandant de place :
major Prince.

Etat-major du 1^{er} rég. art.
Batterie 9.
Bataillon 18.

COTTENS-PAMPIGNY.

Régiment 5, avec un ba-
taillon aux avant-postes
et une compagnie à Vul-
lierens.

LACHAUX-ITTENS.

Commandant de place :
major Castan.

Bat. de carabiniers 2.
Régiment d'artillerie 2.

VULLIERENS-GLAND.

Commandant de place :
major de Loys.

Régiment de cavalerie 2.
Une compagnie du rég. 5.

La III^e brigade, du Veyron à l'ouest de la
tuilerie, jusqu'au moulin sur la Morges, à
l'ouest de Collombier.

Postes de passages sur la route Montricher-
Mollens et sur la route Cottens-Apples.

La ligne occupée par les avant-postes sera
maintenue énergiquement, en cas d'attaque.

Le régiment de cavalerie n^o 2 gardera les
routes au sud-est de la Morges et établira un
poste de sous-officiers vers Saint-Livres pour
recueillir les ponts sur l'Aubonne. Le régi-
ment de cavalerie n^o 2 enverra le 6 septem-
bre, à 5 heures du soir, deux patrouilles d'of-
ficiers aux ordres du commandant de la di-
vision, à l'Isle.

4^o Les avant-postes auront occupé leurs
emplacements à 5 h. 30 du soir.

Les commandants de place détermineront
les places d'alarme pour chaque cantonne-
ment.

5^o Les voitures d'approvisionnement arri-
veront dans l'après-midi aux cantonnements.
Les vivres pour demain seront immédiate-
ment distribués.

6^o Les rapports seront adressés depuis
6 heures du soir au commandant de la divi-
sion, à l'Isle.

TECHTERMANN, colonel div.

Le passage du Toleure, telle était la première inconnue à élucider par la division de l'ouest, et peut-être la première difficulté à vaincre. Si l'ennemi arrivait à occuper à temps la rive gauche, la traversée d'une aussi profonde coupure en deviendrait singulièrement malaisée. Car le passage n'est possible que sur deux points, deux défilés étroits, l'un le pont de la route directe Gimel-Bière, l'autre la route de la St-Georges à travers des bois touffus.

Dans l'incertitude où il était, au moment de donner son ordre de mouvement, sur la situation de la division Techtermann, le commandant de la I^{re} division résolut de gagner ra-

pidement le Toleure avec tout son monde, par le chemin le plus direct, quitte à modifier ses dispositions suivant les renseignements qui lui seraient fournis le lendemain par sa cavalerie. Il chargea donc celle-ci de se porter, dès le petit jour, à l'entrée du défilé Ballens-Apples, afin d'observer là la marche de l'ennemi, et de le contenir le plus longtemps possible afin de donner à la division le temps de franchir le Toleure.

L'ordre de mouvement suivant fut en conséquence donné à la 1^{re} division :

1^{er} Corps d'armée.

Begnins, le 6 septembre 1895, 4 h. soir.

1^{re} Division.

Ordre de Division N° 2,

pour le 7 septembre.

I. Une division ennemie est concentrée entre l'Aubonne et la Venoge.

II. La 1^{re} division a l'ordre de marcher sur Cossonay et d'occuper en ce point la ligne de la Venoge.

En conséquence, la 1^{re} division marchera demain matin, 7 septembre, en une seule colonne, par Gimel-Bière-Ballens-Apples-Cottens-Grancy sur Cossonay.

III. Le 1^{er} régiment de dragons partira à 4 heures du matin de Bursinel et se portera, par Aubonne, sur Ballens. Il occupera l'entrée du défilé qui conduit de Ballens sur Apples, et il contiendra l'ennemi qui viendrait d'Apples. A part cela, le 1^{er} régiment de dragons éclairera sur Reverolles-Apples-Pampigny-Montricher.

Enfin, il fournira deux patrouilles d'officiers qui me feront rapport directement, savoir :

a) L'une, par Aubonne, sur Apples-Grancy-Cossonay.

b) L'autre, par Saint-Georges, la Saint-Georges sur Bière-Mollens.

Avant-garde.

Commandant : M. le colonel-brigadier Sarasin.

Troupes.

Le 3^e régiment infant.

La 1^{re} compagnie guides.

Le 1^{er} rég. artillerie divis.

La 5^e ambulance.

L'avant-garde se rassemblera à Longirod et marchera, par Gimel, sur Bière et Cossonay, sans faire le détour par Saubraz. La pointe de l'infanterie de l'avant-garde partira de la bifurcation des routes au sud de Longirod à 8 heures du matin.

La cavalerie de l'avant-garde se mettra, au plus tôt, en communications avec le 1^{er} régiment dragons.

En cas de rencontre, attaquer à fond et refouler l'ennemi où qu'il se trouve.

<i>Gros.</i>	
Le 1 ^{er} bataillon.	IV. Le gros se rassemblera à l'entrée sud-est de Burtigny, marchera par Prévondavaux et suivra l'avant-garde dès Gimel.
Le 2 ^e rég. artillerie div.	
Le 2 ^e bataillon.	La tête du gros passera la sortie nord de Burtigny à 8 h. 45.
Le 3 ^e »	
L'artillerie de corps.	La tête de l'artillerie de corps à 9 h. 15.
Le 2 ^e rég. d'infanterie.	La tête du 2 ^e régiment d'infanterie à 9 h. 30.
Le 4 ^e » »	Le 4 ^e régiment d'infanterie se rassemblera sur le gros des avant-postes et suivra immédiatement le 2 ^e régiment.
La 2 ^e ambulance.	
Le train de combat.	

V. Le train de combat de l'avant-garde sera réuni au train de combat du gros.

Les chars d'approvisionnement attendront les ordres à la gare de Gilly-Bursinel.

Les chars à bagages se rassembleront au sud de Begnins et attendront les ordres.

VI. Les malades sont à évacuer, le 7 septembre, sur l'ambulance de Prangins.

VII. Première halte-horaire à neuf heures.

VIII. Les rapports me trouveront au gros de l'avant-garde.

Le commandant de la 1^{re} division :

DAVID, colonel.

Comme pour la 1^{re} division, l'ordre de rassemblement de la II^{me} pour le 7 au matin dut être donné par le commandant avant qu'il eût pu avoir des renseignements sur la situation de l'ennemi et ses avant-postes. Il fallait dès lors prévoir le cas où ce dernier se trouverait le plus rapproché du Toleure, et où par conséquent le passage du ravin ne pourrait lui être disputé. Or, depuis Bière, l'ennemi pouvait choisir sa route sur la rive gauche ou sur la rive droite du Veyron qui, depuis le Moulin de la Gollie, forme un obstacle important au mouvement des troupes.

Le commandant de la II^{me} division se décida à faire marcher sa division sur deux colonnes, l'une, un fort régiment combiné, sur la rive droite du Veyron, par Apples-Ballens, avec l'intention d'attirer sur ce détachement les efforts de l'ennemi, pour, ensuite, avec le gros de la division, attaquer son flanc gauche depuis Berolles. Il semblait impossible, en effet, que la 1^{re} division pût longer le pied du Jura pour marcher sur Mollens aussi longtemps qu'une partie de l'artillerie de la II^{me} se trouverait entre les bois de Ballens et Bière, dans une

position qui lui permettait de flanquer les colonnes ennemies à une distance de 2 à 3000 mètres.

Toutefois, pour que ce plan pût réussir, il aurait fallu que la colonne de gauche pût partir au moins une heure avant le gros, ou, à ce défaut, gagner très rapidement du terrain. La première de ces conditions avait contre elle l'heure fixée pour le début du mouvement par la direction de la manœuvre, et nous verrons que la deuxième fut loin d'être remplie.

Quoiqu'il en soit, l'ordre du mouvement fut donné comme suit à la II^{me} division :

I^{er} Corps d'armée.

Cossonay, 6 septembre 1895, 5 h. du soir.

II^e Division.

Ordre de rassemblement

pour le 7 septembre 1895.

1^o En exécution des ordres reçus aujourd'hui, la II^e division marchera demain pour battre la division ennemie au passage du Toleure.

2^o Le régiment de cavalerie 2 franchira la ligne des avant-postes, le 7 septembre, à 4 heures du matin, marchera sur Bière et couvrira le mouvement de la division, tout en reconnaissant les opérations de la division ennemie.

3^o Le régiment 5, le bataillon 16, le régiment d'artillerie II/1, un peloton du demi-bataillon du génie avec un chariot de sapeurs, et l'ambulance n^o 8 seront rassemblés à 7 h. 30 du matin à Proit, à l'est de la route Grancy-Cottens, le régiment 5 en première ligne, le bataillon 16 et le régiment d'artillerie en deuxième ligne, le peloton de sapeurs et l'ambulance en troisième ligne, sous les ordres du colonel Boy de la Tour. Les autres unités de la division seront rassemblées à 7 h. 30 du matin, à l'est de la route l'Isle-Ballens et au nord de la route Montricher-Pampigny. Le second officier d'état-major de la division déterminera les emplacements des unités à leur arrivée.

4^o La colonne de vivres et bagages sera réunie à 6 heures du matin pour les unités qui passent la nuit sur la rive gauche du Veyron, à l'est de Cuarnens, au nord de la route Cuarnens-Lachaux, sous les ordres du lieutenant du train de la IV^e brigade; et pour les troupes qui passent la nuit sur la rive droite du Veyron, au nord de Senarclens et de la route Senarclens-Cossonay, sous les ordres du lieutenant du train de la III^e brigade.

Les chars d'approvisionnement partiront de ces deux emplacements, de manière à se trouver à 8 heures du matin à la gare de Cossonay, où elles toucheront et où elles recevront des ordres ultérieurs.

Les voitures du 1^{er} échelon de munitions et les réserves de batteries suivront leurs unités sur les places de rassemblement. La viande sera cuite pendant la nuit, les troupes mangeront la soupe au cantonnement et prendront la viande avec elles.

5^o Le bataillon d'avant-postes de la IV^e brigade se rendra sur la place de rassemblement pour 7 h. 30 du matin. La compagnie de guides pourvoira, d'après des ordres ultérieurs, à la protection du rassemblement.

Le bataillon d'avant-postes de la III^e brigade se rassemblera de façon à se trouver à Proit, à la place de rassemblement, à 7 h. 30 du matin.

TECHTERMANN, colonel divisionnaire.

Tandis que de part et d'autre les colonnes se mettaient en marche, les deux régiments de cavalerie s'étaient rencontrés. Le 2^{me}, chargé par le 1^{er} au sud du plateau de Bière, était obligé de se retirer sur Berolles, laissant libre le passage du Toleure à l'avant-garde de la I^{re} division. Celle-ci atteint le Toleure un peu après 9 heures. Dès qu'elle débouche sur la plaine de Bière, elle fait front contre Berolles et va occuper les positions entre Cerniaz et Bière. Un faible détachement d'une compagnie du 8^{me} bataillon et d'une section du 9^{me} traverse le village de Bière et prend position en avant de la lisière est, front contre les bois du Sépey, d'où commencent à sortir des patrouilles ennemies.

Il est 10 $\frac{3}{4}$ heures. Vingt minutes auparavant, un régiment de l'artillerie divisionnaire I avait ouvert son feu depuis le mamelon à l'est de la Gottettaz, contre l'artillerie ennemie, en position près de Berolles. Il est rejoint à ce moment par le 2^{me} régiment.

Les renseignements sur la marche de la II^{me} division étaient en effet arrivés assez précis au commandant de la I^{re} pour lui permettre de disposer avec assurance. Il avait en conséquence donné l'ordre au régiment d'artillerie 2/1 de prendre position à la Gottettaz, à l'artillerie de corps de se placer à l'est du polygone nord-ouest de la plaine avec le 1^{er} régiment de cavalerie comme soutien, et à l'infanterie de la I^{re} brigade de marcher dès Gimel par le bois de Biolagne sur la Gottettaz.

Pendant ce temps, le bataillon de carabiniers 2, qui s'était avancé jusqu'à la Cerniaz, est repoussé par le 3^{me} régiment d'infanterie et est obligé de se retirer sur le Ruddy. Un combat lent s'engage, dans lequel le 3^e régiment gagne peu à peu du terrain, sans oser trop s'avancer toutefois, craignant toujours de recevoir l'attaque du gros de la II^{me} division avant de pou-

voir être soutenu par les troupes qui, difficilement, passent à travers les bois le ravin du Toleure.

Du côté de Bière, le régiment combiné de la II^{me} division, au lieu d'accélérer sa marche pour mieux se prêter au plan du divisionnaire, s'est avancé avec une extrême lenteur. Il était 10 h. 05 déjà quand sa pointe d'avant-garde a atteint Ballens. De là, le bataillon 14 et l'artillerie ont suivi la route de Bière jusqu'à la lisière S.-O. de la forêt, tandis que les bataillons 13, 15 et 16 prennent le chemin qui, se dirigeant dès Ballens sur la gauche, aboutit à la cote 713 (1 : 25 000). Le bataillon 14, croyant Bière occupé par des forces beaucoup plus importantes que le faible détachement qui s'y trouve, s'arrête à la lisière de la forêt, attendant que le reste du régiment ait achevé son mouvement, ce qui n'a lieu qu'à 11 h. 45. A ce moment, le régiment sort du bois du Sépey, le bataillon 13 en avant-ligne, les bataillons 15 et 16 suivant en débordant l'aile gauche. Direction : la caserne de Bière. En même temps, le bataillon 14, qui avait envoyé des patrouilles jusqu'à la gare, reprend sa marche et se dirige sur le village, refoulant les quelques sections qui lui étaient opposées. Celles-ci se retirent dans la direction de la Gottettaz, protégées par l'artillerie de corps qui, à midi juste, a pris position suivant l'ordre du divisionnaire, près du polygone au-dessus du Toleure et a ouvert son feu. Elle tire soit sur l'infanterie du 14^e bataillon, soit sur celle du 6^e régiment qui, de Berolles, descend sur Bière.

Cependant, du côté de la Gottettaz, les événements ont pris une tournure nouvelle. Le passage de la I^{re} division à travers les bois qui garnissent le ravin du Toleure, au-dessous de la Saint-Georges, s'était opéré avec difficulté. Au fur et à mesure qu'un bataillon a franchi le ruisseau, il se masse derrière la Gottettaz. Mais, à midi, le premier régiment seul a pu passer ; le second régiment suit à quelque distance.

Le commandant de la II^{me} division voyant qu'il attend en vain la marche de son adversaire sur Bière, se décide à attaquer la Gottettaz avec sa IV^{me} brigade. Il donne l'ordre au 7^{me} régiment d'avancer en première ligne, le 8^{me} suivant en débordant l'aile droite.

Le régiment 3, avant-garde de la I^{re} division, qui est au feu depuis le matin pour protéger le passage de la division, attaqué subitement par des forces doubles qui le débordent à gauche est obligé de battre en retraite précipitamment. Il

abandonne la Cerniaz qu'il avait lui-même enlevée aux carabiniers ennemis, et se retire sur la Gottettaz. La IV^{me} brigade veut poursuivre son avantage, mais au moment où elle descend la pente de la Cerniaz, le colonel-divisionnaire David fait donner le signal : « Tout le monde à l'attaque ». Le 1^{er} régiment avance en ligne, ramène le 3^{me} et le choc final va se produire entre les deux adversaires lorsque sonne la cessation du combat.

Dans sa brochure : *Considérations sur la tactique de l'infanterie*, M. le colonel de Perrot reproche à la I^{re} division sa marche par la Gottettaz. « En utilisant la grande route Gimel-Bière, la I^{re} division pouvait à *coup sûr* déboucher sur la plaine de Bière, et y déployer ses 8 batteries pour refouler l'ennemi, au cas où il se serait avancé déjà à l'ouest des bois de Ballens ou pour l'obliger à changer sa direction de marche dans le cas où sa colonne de droite aurait été en mouvement de Mollens sur Berolles. Sous un feu aussi nourri, l'infanterie de la I^{re} division pouvait s'avancer obliquement sur la droite à 200 ou 300 mètres à l'est des Moulins (sur l'Aubonne) et prendre en flanc la II^{me} division qui aurait été contrainte de quitter le pied de la montagne. Par cette attaque directe, elle aurait imposé sa volonté à son adversaire qui aurait dû renoncer à sa marche le long du Jura. Il s'agira toujours d'imposer sa volonté à son adversaire, car il vaut mieux l'imposer que la subir. Cet exemple me paraît d'un grand intérêt pour démontrer le danger que l'on court en voulant à tout prix gagner et occuper les hauteurs, alors surtout que ces hauteurs nous détournent du chemin direct. »

Tout cela est fort juste en principe. Probablement que le commandant de la I^{re} division aurait manœuvré de cette manière s'il avait pu se douter que la marche de son adversaire serait aussi lente. Mais au moment où il fut appelé à disposer, il ne pouvait se baser là-dessus; et c'est d'ailleurs un système dangereux que d'arrêter ses décisions en considération des fautes que pourrait commettre l'adversaire.

Or, le colonel David savait, au moment où il changea la direction de son gros, que la II^{me} division n'était pas plus éloignée du Toleure que lui-même, qu'elle avait de plus un terrain plus facile à parcourir, et qu'enfin, même au cas où il pourrait déployer quelques troupes avancées sur l'autre rive du Toleure, il se trouverait, pour les soutenir, en état d'infériorité,

ces troupes ayant derrière elles un ravin profond, dont il n'est possible de sortir qu'en une colonne étroite, et en un seul endroit, tandis que l'adversaire avait toute facilité soit d'étendre ses lignes, soit de pousser ses réserves sur les points les plus avantageux. Lorsque son avant-garde, qui n'avait même pas encore entièrement franchi le Toleure, lui apprit que de l'infanterie ennemie occupait déjà la hauteur de la Cerniaz, il ne put qu'être confirmé dans son opinion. Il devint ainsi naturel, logique, de faire occuper défensivement par l'avant-garde les hauteurs, de manière à empêcher l'adversaire de s'emparer des passages du Toleure, et, à l'abri de cette protection, de franchir le ravin en un endroit moins exposé.

En revanche, il y a lieu de regretter la marche trop lente de l'avant-garde. Concernant la II^{me} division, il y a lieu de formuler le même regret pour le mouvement de la colonne de gauche. Ce reproche ne doit pas être limité d'ailleurs à ces deux cas. Il est vrai pour la plupart de nos exercices en campagne, qu'il s'agisse d'exercices de bataillon, ou de corps plus important. Il restera vrai aussi longtemps que du haut au bas de l'échelle hiérarchique on ne s'inspirera pas davantage de l'esprit d'offensive. Nous ne nous rendons pas encore suffisamment compte du rôle de l'avant-garde dans la marche contre l'ennemi. Nous oublions qu'elle est là pour débayer le terrain, qu'elle doit par conséquent marcher, gagner des kilomètres et ne s'arrêter que lorsque des forces manifestement supérieures lui barrent le passage. Alors, elle prendra position, se cramponnera au terrain, et maintiendra l'ennemi de manière à laisser au commandant en chef le temps et l'espace nécessaires pour disposer et manœuvrer.

Ce rôle, l'avant-garde de la I^{re} division l'a consciencieusement rempli une fois passé le ravin du Toleure. Mais avant, sa marche n'a pas eu l'élan qu'elle aurait pu avoir.

Et il est à remarquer que dans ces cas-là la faute en est presque toujours aux officiers subalternes qui commandent les subdivisions d'avant. Ce sont eux qui tolèrent que pour quelques coups de feu essuyés par la pointe, ou par la tête, la subdivision fasse halte, arrêtant ainsi le mouvement de toute la longue colonne qui suit. Ils se croient trop volontiers seuls; ils oublient qu'ils ne sont pas là pour se garer des balles de l'ennemi, mais, au contraire, pour aller au-devant d'elles afin de reconnaître l'importance du détachement qui prétend les

arrêter. Quand les chefs des groupes d'éclaireurs d'une section de pointe ou d'une compagnie de tête sauront se convaincre de cette vérité, non seulement ils n'auront plus l'idée de s'arrêter, mais immédiatement, instinctivement, ils formuleront les commandements pour le déploiement de leurs subdivisions et fonceront sur l'obstacle. De ces commandements, le premier qui se présentera à leur esprit, en même temps que le déploiement, sera toujours : En avant, pas gymnastique, marche!

ACTES OFFICIELS

En date du 8 mai, le Conseil fédéral a déclaré d'ordonnance pour la cavalerie un nouveau modèle de sabre.

Il a décidé de soumettre aux Chambres des messages et des projets de loi concernant :

1. L'organisation des troupes d'infanterie de landwehr ; 2. L'augmentation des effectifs de la cavalerie de division ; 3. L'organisation des corps de troupes d'artillerie ; 4. L'instruction de la landwehr.

Il a adopté un nouveau règlement sur l'école de pièce et l'école de tir de l'artillerie.

Le Conseil fédéral a promu au grade de major d'artillerie, M. Edmond d'Erlach, capitaine d'artillerie, instructeur d'artillerie de II^e classe ; au grade de capitaine d'infanterie, M. Paul Spengler, de Lenzbourg, à Olten, contrôleur d'armes de la V^e division, premier lieutenant d'infanterie.

Il a promu au grade de major dans les troupes d'administration M. Louis Rosset, capitaine, à Montreux.

Le Conseil fédéral a nommé instructeur de deuxième classe d'artillerie M. Paul Lardy, d'Auvernier, à Neuchâtel, capitaine à l'état-major général.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Cuba. — A la suite d'une condamnation à mort prononcée militairement contre quelques volontaires américains et fortement appuyée par le généralissime Weyler, les relations entre les Etats-Unis et l'Espagne tendent à s'aggraver de plus en plus. Aux démonstrations populaires commencent à succéder, de part et d'autre, quelques symptômes de menaces plus ou moins officielles.